



fiche technique

Cadre contractuel

Tous les parcours de coaching font l'objet d'un engagement contractuel formalisé par écrit, qui stipule :

- le but visé tel que défini par le client, affiné et décliné en objectifs opérationnels, et leurs critères de mesure ;
- la durée du contrat ;
- les modalités pratiques (séance en face à face, coaching par téléphone, bilan à mi-parcours, bilan final oral ou écrit, durée des entretiens) ;
- les modalités financières ;
- le respect de la confidentialité ;
- les devoirs de la coach ;
- les devoirs du bénéficiaire.